

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, René ROUDIL, Danièle EVESQUE, Thierry BALAZUC, David AUZAS, Martine BOYAC, Christelle PEIS

Absent : Franck JOUFFRE

Absents excusés : Jean-Louis JOUVE, Sandrine GENEST, Christiane CORNUT, Colette SUCHET

Procurations : J-L JOUVE à R CHAMBON, C SUCHET à R. ROUDIL, C. CORNUT à M. PIALAT, S. GENEST à T. BALAZUC

Secrétaire de séance : Michel PIALAT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|--|
| 1. Travaux ancienne crèche (branchement électrique) | 12. Participation aux frais de fonctionnement de l'école |
| 2. Transfert compétence éclairage public au SDE | 13. Réfection toiture grange sud |
| 3. Règlement intérieur de la bibliothèque | 14. Conventions de passage relatives aux sentiers de randonnées communautaires |
| 4. Dossier DETR suite à dégâts sur le terrain de foot | 15. Formations premiers secours |
| 5. Personnel communal : modifications de poste et de durée de temps de travail | 16. Rapport d'activités 2016 médiathèque |
| 6. Cantine : révision tarif et règlement | 17. Compétence GEMAPI |
| 7. Décisions modificatives | 18. Transfert de la compétence PLU |
| 8. Aménagement de la traversée | 19. Avenant PUP Chastrenas |
| 9. Convention d'occupation du domaine public (SDE) | 20. Questions diverses |
| 10. Subvention aménagement borne électrique | |
| 11. Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie | |

Travaux ancienne crèche (branchement électrique)

La création des 5 bureaux dans l'ancienne nécessite la pose d'un compteur électrique supplémentaire. Les travaux estimés à 1 076.40 € sont commandés.

Transfert compétence éclairage public au SDE

Le Maire explique au Conseil la possibilité de transférer la compétence éclairage public au SDE 07. Ce transfert présente de nombreux avantages pour la commune : mise à disposition des compétences du SDE qui réalisera les travaux avec un taux de financement bonifié, qui établira les cartographies et le géoréférencement des réseaux. A l'unanimité, le transfert de la compétence éclairage public au SDE 07 est adopté.

Règlement intérieur de la bibliothèque

Suite à la signature de la convention « Bibliothèque Point Lecture » avec le Département, le règlement intérieur de la bibliothèque est adopté à l'unanimité.

Dossier DETR suite à dégâts sur le terrain de foot

Après le 2^{ème} saccage du stade pendant l'été et la rencontre avec Monsieur le Préfet de l'Ardèche, le Conseil décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la création d'un plateau sportif.

Personnel communal : modifications de poste et de durée de temps de travail

La suppression des TAP et le départ du CHARME de l'unité de soins palliatifs à domicile ont nécessité la réorganisation des emplois du temps du personnel travaillant à l'école et effectuant le ménage dans les différents bâtiments communaux. Ainsi la durée hebdomadaire de travail d'un agent d'entretien est augmentée de 1h45 passant de 15h30 à 17h15 et les fonctions occupées par un adjoint technique sont modifiées.

Cantine : révision tarif et règlement

Le Conseil municipal décide de répercuter l'augmentation de 3 % pratiquée par le traiteur sur le prix de vente du ticket de cantine qui passera à 3.50 € au 1.11.2017. Le règlement des services périscolaires est adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives

Deux mille euros sont budgétisés afin de régler des frais d'études liés à l'aménagement du carrefour du Cléaud (intersection entre la ruelle du Chareyou et la route de Largentière).

Aménagement de la traversée

Le marché public à intervenir doit être modifié car l'opportunité de poser des fourreaux pour la fibre optique est à ne pas manquer. La CC du Bassin d'Aubenas assumera les aspects administratifs de cette opération qui reste à charge de la commune. Celle-ci sera subventionnée par la Région, le Département et il sera nécessaire de contracter un emprunt. Le marché pourrait être lancé fin septembre début octobre.

Convention d'occupation du domaine public (SDE)

Le SDE est autorisé à occuper le domaine public communal place de l'Alambic afin d'y installer la borne de recharge pour véhicules électriques. Celle-ci sera inaugurée le 25 septembre à partir de 17h en présence de M. Genest, sénateur et président du SDE 07.

Subvention aménagement borne électrique

La CC du Bassin d'Aubenas peut aider financièrement les communes dans le cadre de son action TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte). L'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques étant éligible à cette action, une subvention de 2 700 € est sollicitée. Le Maire est autorisé à signer la convention d'aide financière.

Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI)

La mise en œuvre de ce règlement oblige les communes à contrôler les bornes ou points d'eau incendie et établir puis mettre à jour la carte DECI sauf si la compétence est transférée à l'intercommunalité. Cette dernière, ne pouvant ni financièrement, ni techniquement assurer ces missions, propose de créer un groupement d'achat. Le Conseil s'interroge sur la possibilité de former du personnel technique communal et le coût de ces nouvelles tâches.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école

Le Maire est autorisé à signer tout doucement nécessaire aux paiements et remboursements des frais de fonctionnement des classes ULIS TED qui s'élèvent, pour l'année scolaire 2016-2017, à 934.37 à Lachapelle € et 941 € à Aubenas.

Réfection toiture grange Sud

Les travaux seront programmés uniquement s'ils sont subventionnés.

Convention de passage relatives aux sentiers de randonnées communautaires

Le Maire est autorisé à signer ces conventions de passages pour créer ou régulariser des sentiers de randonnées.

Formation premiers secours

Devant la forte demande du personnel, le maire est autorisé à signer la convention avec l'UDPS 07, organisme agréé.

Rapport d'activité 2016 médiathèque

La médiathèque « Jean Ferrat » étant un établissement intercommunal, la CCBA, après approbation, a transmis ce rapport d'activité qui est présenté au Conseil municipal et mis à disposition du public.

Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

La CCBA prenant à compter du 1/1/2018 la compétence GEMAPI, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires de la CCBA qui s'en suivent.

Transfert de la compétence PLU

Le débat est engagé à l'échelle de l'intercommunalité qui souhaiterait pouvoir uniformiser autant que possible les règlements relatifs aux documents d'urbanisme des différentes communes. Dossier à suivre.

Avenant PUP Chastrenas

Le maire est autorisé à signer les avenants nécessaires pour exonérer les pétitionnaires de la taxe d'aménagement.

Questions diverses

« Tout en bus » doit, à partir de septembre 2018, desservir plusieurs fois par jour la commune et notamment les établissements des Amandiers.

Les contraintes financières n'ayant pas permis le remplacement de personnel technique depuis plusieurs mois, les travaux de nettoyage des voiries n'ont pas été prioritaires par rapport à l'école. Ils interviendront ultérieurement.

Une liste des besoins matériels à l'école est arrêtée par ordre d'importance.

La CCBA prendra en charge l'entretien des voiries communales desservant d'autres communes à savoir la route d'Alès, la route d'Aubenas et le chemin du Gay.

La rénovation des établissements des Oliviers va débiter, des locaux sont recherchés pour 60 couchages.

Trois nouveaux panneaux d'information seront être installés dans des quartiers à fort développement (Lhute, Chastrenas, Combe de Banne)

Le Conseil demande instamment aux propriétaires de chiens qui aboient toutes les nuits depuis plusieurs mois de remédier à ces désagréments insupportables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

A Lachapelle sous Aubenas, le 20 septembre 2017

Le Maire,

Roland CHAMBON

